

Origine de l'eau

Le réseau auquel appartient votre commune est alimenté par les usines de Morsang sur Seine et de Viry-Chatillon (qui traitent l'eau de la Seine (90 %) et de l'eau souterraine (10 %)). La gestion est assurée par Eaux du Sud Parisien (Lyonnaise).

Quartiers

L'ensemble de la commune

Contrôles sanitaires réglementaires

L'ARS est chargée du contrôle sanitaire de l'Eau Destinée à la Consommation Humaine, pour le compte du Préfet. Cette synthèse prend en compte les résultats d'analyses de 152 échantillon(s) d'eau prélevé(s) en production et de 43 échantillon(s) prélevé(s) sur le réseau de distribution.

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 mg/L.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité.

FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 mg/L. Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2

SULFATES

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Référence de qualité : ne pas dépasser 250 µg/L.

SELENIUM

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 10 µg/L.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.
Nombre de prélèvements : 180

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES

Moyenne : 20,4 mg/L Maximum : 27 mg/L
Nombre de prélèvements : 152

**EAU CALCAIRE
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé**

Moyenne : 24,1 °f Maximum : 31 °f
Nombre de prélèvements : 152

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,15 mg/L Maximum : 0,4 mg/L
Nombre de prélèvements : 27

**CLASSE C
Eau conforme à la limite de qualité**

Moyenne inférieure au seuil de détection de la méthode d'analyse Maximum : 0,02 µg/L (Déséthylatrazine)
Nombre de prélèvements : 27

EAU DONT LA TENEUR EN SULFATES EST CONFORME A L'INDICATEUR DE QUALITE

Moyenne : 54 mg/L Maximum : 107 mg/L
Nombre de prélèvements : 152

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT TRES PEU DE SELENIUM

Moyenne inférieure au seuil de détection de la méthode d'analyse
Nombre de prélèvements : 27

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2012 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...).

Pour le Directeur Général,
Michel HUGUET

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



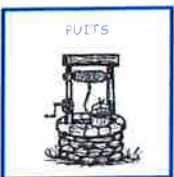
Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.



Toute ressource d'utilisation unifamiliale (source ou puits particuliers) doit être déclarée en mairie. Les connexions entre le réseau public d'adduction d'eau et une conduite alimentée par une autre ressource en eau (puits, source...) sont interdites. Pour l'alimentation, privilégiez l'eau du réseau public dont la qualité est régulièrement contrôlée.



Par mesure de sécurité, les taux de chlore résiduel dans l'eau distribuée ont été augmentés. Il n'y a aucune incidence sur la santé. Si vous décelez un goût de chlore, mettez l'eau quelques minutes au réfrigérateur dans une carafe ouverte. Si la saveur, ou la couleur, de l'eau à votre robinet changent, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Nous recherchons des personnes volontaires pour effectuer un prélèvement et une analyse d'eau dans le cadre du contrôle sanitaire. Ceux-ci sont gratuits. Vous recevrez un bulletin individuel avec une conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau à votre robinet. Pour participer, votre installation ne doit pas être équipée d'un adoucisseur. Si vous êtes intéressé, contactez la Délégation Territoriale de l'Essonne au 01.69.36.71.63.



Synthèse de la qualité de l'eau en 2012

COMMUNE DE VILLEJUST

L'eau distribuée en 2012 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Un dépassement de référence de qualité en distribution sur le paramètre bactériologique coliforme a été constaté lié au point de prélèvement et non représentatif du réseau. Un nettoyage et le recontrôle effectué le 14/05 ont montré un retour à la normale.

Les procédures de protection des captages et de la prise d'eau de Viry-Châtillon et de Morsang sur Seine sont terminées.

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

La loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 97/2 du 2 janvier 1997).

NOTE SPECIFIQUE A L'ATTENTION DU MAITRE D'OUVRAGE :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme (P.O.S.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P..

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l'ARS-DT91, je vous invite à prendre contact avec le service contrôle et sécurité sanitaire des milieux.

Description du (ou des) ouvrage(s)

Situation administrative

| Commune d'implantation | Nom de l'installation | Code de l'installation | CAP - BSS - Code | Date avis géologique | Date D.U.P. | Inscription hypothèque | Etat procédure |
|------------------------|-------------------------|------------------------|------------------|----------------------|-------------|------------------------|-------------------------------------|
| MORSANG SUR SEINE | CAPT.MORSANG F2 | 000112 | 02574X0167 | 20/06/1992 | 18/10/1996 | | Procédure terminée (captage public) |
| MORSANG SUR SEINE | CAPT.MORSANG F3 | 000113 | 02574X0168 | 20/06/1992 | 18/10/1996 | | Procédure terminée (captage public) |
| MORSANG SUR SEINE | CAPT.MORSANG F4 | 000114 | 02574X0102 | 20/06/1992 | 18/10/1996 | | Procédure terminée (captage public) |
| MORSANG SUR SEINE | PRISE D'EAU DE MORSANG | 000111 | 02574X0210 | 01/04/2008 | 17/12/2010 | | Procédure terminée (captage public) |
| VIRY CHATILLON | CAPT.ARTESIEN VIRY (F5) | 000135 | 02197X0073 | 01/06/2008 | 08/07/2011 | | Procédure terminée (captage public) |
| VIRY CHATILLON | CAPT.VIRY F1 BIS | 000136 | 02197X0216 | 01/06/2008 | 08/07/2011 | | Procédure terminée (captage public) |
| VIRY CHATILLON | CAPT.VIRY F3 | 000138 | 02197X0218 | 01/06/2008 | 08/07/2011 | | Procédure terminée (captage public) |
| VIRY CHATILLON | CAPT.VIRY F4 BIS | 000139 | 02197X0129 | 01/06/2008 | 08/07/2011 | | Procédure terminée (captage public) |
| VIRY CHATILLON | CAPT.VIRY F6 BIS | 000140 | 02197X0130 | 01/06/2008 | 08/07/2011 | | Procédure terminée (captage public) |
| VIRY CHATILLON | PRISE D'EAU DE VIRY | 000134 | 02197X0290 | 01/06/2008 | 15/06/2011 | | Procédure terminée (captage public) |

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

L'eau que vous consommez provient d'un **SI COMMUNES N-E-ESSONNE OUEST**
réseau de distribution dénommé :

Ce réseau est la propriété de : **EAU DU SUD PARISIEN**

Il est exploité par : **EAU DU SUD PARISIEN**

Installations qui alimentent votre réseau de distribution, dont les résultats sont pris en compte :

Station de traitement TTP USINE DE MORSANG/SEINE
Station de traitement TTP USINE DE VIRY-CHATILLON

Qualité de l'eau distribuée en : 2011

Escherichia coli (n/100 ml) et Entérocoques (n/100 ml)

| | |
|--|---------|
| Nombre de mesures : | 180 |
| Nombre de Prélèvements non conformes : | 0 |
| Valeur maximale atteinte : | 0 |
| % conformité : | 100,0 % |

Turbidité (NFU)

| | |
|----------------------------|---------|
| Nombre de mesures : | 180 |
| Nombre de non conformes : | 0 |
| Valeur maximale atteinte : | 0,00 |
| Valeur minimale atteinte : | 0,00 |
| % conformité : | 100,0 % |

Nitrates (mg/l)

| | |
|----------------------------|---------|
| Nombre de mesures : | 142 |
| Nombre de non conformes : | 0 |
| Valeur maximale atteinte : | 27,00 |
| Valeur minimale atteinte : | 8,00 |
| % conformité : | 100,0 % |

Titre hydrotimétrique (°F)

| | |
|----------------------------|---------|
| Nombre de mesures : | 142 |
| Valeur maximale atteinte : | 34,0 |
| Valeur minimale atteinte : | 18,0 |
| % conformité : | 100,0 % |

pH (unité pH)

| | |
|----------------------------|------|
| Nombre de mesures : | 180 |
| Valeur maximale atteinte : | 7,90 |
| Valeur minimale atteinte : | 7,30 |

Pesticides (µg/L)

| | |
|----------------------------|---------|
| Nombre de mesures : | 22 |
| Nombre de non conformes : | 0 |
| Valeur maximale atteinte : | 0,02 |
| Valeur minimale atteinte : | 0,00 |
| % conformité : | 100,0 % |

Sélénium (µg/l)

| | |
|----------------------------|---------|
| Nombre de mesures : | 22 |
| Nombre de non conformes : | 0 |
| Valeur maximale atteinte : | 0,00 |
| Valeur minimale atteinte : | 0,00 |
| % conformité : | 100,0 % |